

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2019-38 du Comité syndical du 04 octobre 2019

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
- 4 NOV. 2019
D.R.C.I.
GREFFE - P.F.R.A.

ELECTION DU PRESIDENT

L'an deux mil dix neuf le vendredi 4 octobre neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 16 Septembre 2019.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN, Claude CARCELLER (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE; Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY; Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Jean TRINQUIER, Daniel JAUDON, Marie-Pierre PONS (représentée par Dominique NURIT); Frédéric ROIG ; Valérie ROUVEYROL; Philippe SALASC, Michel SAINT-PIERRE, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Daniel VIALA, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX, Laurent SINTES, Jacques RIGAUD
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 28 - Votants 26 et 2 pouvoirs (Julie GARCIN-SAUDO, Marie PASSIEUX)	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de démission de M. Louis VILLARET

Vu l'article 7-5 des statuts du SYDEL qui prévoit que le Président du syndicat mixte est élu par le comité syndical après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou en cas de démission ou décès ou s'il est désigné par un membre dont les échéances électorales diffèrent de celles du renouvellement général des conseils municipaux,

Le quorum étant atteint

La Présidence est assurée par Monsieur Louis VILLARET, doyen d'âge, qui rappelle les règles d'élection du Président et organise le scrutin.

Monsieur Louis VILLARET demande aux conseillers qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

M. Jean-François SOTO est le seul candidat à la présidence du SYDEL.

Monsieur Louis VILLARET fait ensuite procéder au vote.

Le vote étant clos, Monsieur Louis VILLARET fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Nicole MORERE et Madame Valerie ROUVEYROL.

Monsieur Jean-François SOTO est élu Président du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour Jean-François SOTO, 1 vote blanc et 1 voix M ROIG) et immédiatement installé dans ses fonctions.

Saint André de Sangonis, le 7 Octobre 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 Octobre 2019

Publiée le 7 Octobre 2019
Transmise le 7 Octobre 2019

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO